



CHAUMONT-SUR-THARONNE
Mairie

Conseil Municipal du 30 juin 2017
COMPTE RENDU

Le trente juin deux mil dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de Chaumont-sur-Tharonne, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Pascal GOUBERT de CAUVILLE, Maire.

Les convocations avaient été adressées le 23 juin 2017.

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents ou représentés : 15 votants : 15

Etaient présents : Pascal GOUBERT DE CAUVILLE, Sophie PATIN, Pascal DOUCET, Jocelyne TREVES, Jean-Pierre ROCHEREUIL, Francis KLEIN, Yves DEBURGHGRAEVE, Eliane DE LA FOREST DIVONNE, Rosemarie PICOT, Sabine RABOIN, Claire SIMONNET, ,

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

Yves VERVALLE à Pascal GOUBERT DE CAUVILLE

Benoît BRUANDET à Sophie PATIN

Laurent AUGER à Francis KLEIN

Elodie DAMAS à Claire SIMONNET

Jean-Pierre ROCHEREUIL été désigné comme secrétaire de séance.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 mars 2017 à l'unanimité.

1. ELECTIONS DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS,
LE 24 SEPTEMBRE 2017

Le conseil municipal s'est réuni le 30 juin 2017 pour élire ses trois délégués titulaires ainsi que ses 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales qui se dérouleront le 24 septembre 2017, *

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Pascal Doucet. Le bureau électoral était présidé par Monsieur Pascal Goubert de Cauville, Maire. Il comprenait Messieurs Francis Klein, Jean-Pierre Rochereuil, Mesdames Sophie Patin et Claire Simonnet.

Après appel de candidatures, une seule liste s'est présentée, la Liste « CHAUMONT » composée de Sophie PATIN, Pascal GOUBERT DE CAUVILLE, Jocelyne TREVES, Yves DEBURGHGRAEVE, Sabine RABOIN, Pascal DOUCET

Après avoir procédé aux opérations de vote à bulletin secret et à l'issue du dépouillement du vote, les résultats ont été proclamés comme suit : Nombre de votants : 15 ; Bulletins blancs ou nuls : 1 ; Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 14 ; Nombre de voix obtenues Liste « Chaumont » : 14

Sont élus délégués titulaires du conseil municipal : Sophie PATIN, Pascal GOUBERT DE CAUVILLE et Jocelyne TREVES

Sont élus délégués suppléants du conseil municipal : Yves DEBURGHGRAEVE, Sabine RABOIN et Pascal DOUCET

2. DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget principal comme présentée dans le tableau ci-dessous.

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Dépenses imprévues	022	- 11 500
Intérêts d'emprunts	66 111	+ 3 800
Fond de péréquation	739 223	+ 7 700
INVESTISSEMENT		
Emprunt en cours	1641	+ 12 000
Construction	2313	- 12 000

3. RAPPORT ANNUEL DE L'EAU – ANNEE 2016

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités indique que « le maire présente au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a pris acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2016 par monsieur Rochereuil, du rapport annuel transmis par la SAUR Concernant la gestion du service de l'eau potable pour l'exercice 2016 et a précisé que ce rapport est mis à la disposition du public et consultable en mairie aux heures d'ouverture de celle-ci.

4. INSTAURATION DE LA PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Conformément à l'article L1331-7 du code de la santé publique, la participation pour le financement de l'assainissement collectif vient en remplacement de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement. La participation pour le financement de l'assainissement collectif est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique, c'est-à-dire les propriétaires d'immeubles d'habitation neufs ou réaménagés, réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public, et les propriétaires d'immeubles d'habitation préexistants à la construction du réseau.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal a décidé à l'unanimité de fixer à compter du 1er Août 2017 le montant de la P.A.C. à 500 € pour les constructions nouvelles et les constructions existantes en rappelant que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau.

5. TRANSFORMATION DE POSTE – CADRE DES EMPLOIS D'ADJOINTS TECHNIQUES

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, un adjoint technique pouvant prétendre à un changement de grade, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé de supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2017.

6. JURY D'ASSISES 2018 – TIRAGE AU SORT DES JURES

Comme chaque année, il convient de procéder au tirage au sort de trois personnes qui seront susceptibles d'être appelées comme jurés d'assises au cours de l'année 2018. Ces personnes doivent avoir atteint l'âge de 23 ans et être domiciliées ou avoir leur résidence principale dans le département.

Après tirage au sort sur la liste électorale, ont été retenus pour faire partie de la liste du jury d'Assises 2018 :

- Monsieur Jean-Claude COQUET,
- Monsieur Pierre ANTIN
- Monsieur Olivier GOGERCIN

7. RYTHMES SCOLAIRES

Le décret n° 2017-1108 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques étant paru au journal officiel le 28 juin 2017, ce dernier permet au Directeur académique des services de l'éducation nationale sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école d'autoriser à revenir à la semaine scolaire répartie sur quatre jours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, (13 voix POUR et 2 voix CONTRE) a décidé de ne pas modifier pour l'année scolaire 2017-2018 les rythmes scolaires. Au cours du premier trimestre 2018, un questionnaire sera diffusé auprès des parents d'élèves pour connaître leur avis sur les rythmes scolaires.

Informations diverses

➤ Anciens locaux du centre de loisirs

Ces locaux deviendront à la prochaine rentrée scolaire une salle communale polyvalente mise à disposition des enseignants, des parents d'élèves élus au conseil d'école, de l'association des parents d'élèves et du personnel communal.

Un règlement d'occupation et de mise à disposition sera rédigé pour l'utilisation de cette salle communale polyvalente.

Fait à Chaumont-sur-Tharonne, le 3 juillet 2017

Le Maire,



Pascal GOUBERT de CAUVILLE